

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique est ouverte à la demande de l'Entreprise de correction fluviale Rhône 3 (ECF R3) à Lausanne, concernant le projet de 3^{ème} correction du Rhône :

- Aménagement de cours d'eau (mesure prioritaire du Delta) ;
- Défrichement et reboisement de compensation ;
- Délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) ;
- Consultation du rapport d'impact sur l'environnement,

sur le domaine public cantonal « Le Rhône », aux lieux-dits « Le Fort » et « L'île à Vodoz », sur le territoire de la

COMMUNE DE NOVILLE

Coordonnées moyennes : **2'556'400/1'137'800**

Le projet est soumis à étude d'impact sur l'environnement au sens de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Les pièces relatives à cette demande, ainsi que le rapport d'impact sur l'environnement (RIE), seront déposées du **24 janvier 2026** au **23 février 2026** inclusivement, au Greffe municipal de la **Commune de Noville**, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou par courrier adressé au Greffe municipal de la Commune de Noville.

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP, art. 12), de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC, art. 103 et suivants), de la loi sur les forêts (LFo, art. 5 et LVLFo, art. 18) et de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE). Elle contient également une demande de défrichement.

En parallèle, deux enquêtes sont ouvertes par :

1. La Direction générale du territoire et du logement portant sur la modification des plans d'affectation cantonaux n°291 et n°291 bis – Site marécageux de Noville ;
2. Le Département valaisan de la mobilité, du territoire et de l'environnement, Service des dangers naturels, portant aussi sur le projet de 3^{ème} correction du Rhône (mesure prioritaire du Delta), sur le territoire de la commune de Port-Valais.

Une séance d'information publique aura lieu le 29 janvier 2026 à 18h à Noville, Salle du Battoir, Chemin du Battoir 17. A titre consultatif, les pièces du dossier sont également mises en ligne sur le site internet de la Direction Générale de l'Environnement aux mêmes dates : www.vd.ch/rhone3. Seul le dossier déposé à la commune fait foi pour la mise à l'enquête publique.

Lausanne, le **23 JAN. 2026**

**Direction générale
de l'environnement**

Ressources en eau et
économie hydraulique